

Durée : Quinze ans.

N° 86067

Loi du 5 juillet 1844.

EXTRAIT.

Art. 32.

Sera déchu de tous ses droits :

1^e Le brevet qui n'aura pas acquisé son unité avant le commencement de chacune des années de la durée de son brevet (1);

2^e Le brevet qui n'aura pas mis en exploitation sa découverte ou invention en France dans le délai de deux ans, à dater du jour de la signature du brevet, ou qui aura cessé de l'exploiter pendant deux années consécutives, à moins que, dans l'un ou l'autre cas, il ne justifie des causes de son inaction;

3^e Le brevet qui aura introduit en France des objets fabriqués en pays étrangers et semblables à ceux qui sont garantis par son brevet.....

Art. 33.

Quiconque, dans des envois, annonces, prospectus, affiches, marques ou étiquilles, prendra la qualité de breveteur sans posséder un brevet délivré conformément aux lois, ou après l'expiration d'un brevet antérieur, ou qui, étant breveteur, mentionnera sa qualité de breveteur ou son brevet sans y ajouter ces mots : sans garantie du Gouvernement, sera puni d'une amende de 50 à 1,000 francs. En cas de récidive, l'amende pourra être portée au double.

Brevet d'Invention A
sous garantie du Gouvernement.

Le Ministre Secrétaire d'Etat au département de l'Agriculture et du Commerce,

Vu la loi du 5 juillet 1844;

Vu le procès-verbal dressé le 16 Juin 1869, à 3 heures 55 minutes, au Secrétariat général de la Préfecture du département de la Seine, et constatant le dépôt fait par le Sr.

Collett

d'une demande de brevet d'Invention de Quinze années, pour une machine à additionner.

Arrête ce qui suit :

Article premier.

Il est délivré au Sr Collett (Catherineus-Nicolay-Collett), représenté par le Sr Matthieu, à Paris, rue St-Sébastien, 15,

sans examen préalable, à ses risques et périls, et sans garantie, soit de la réalité, de la nouveauté ou du mérite de l'invention, soit de la fidélité ou de l'exactitude de la description, un brevet d'invention de Quinze années, qui ont commençé à courir le 16 Juin 1869, pour une machine à additionner.

Article deuxième.

Le présent arrêté, qui constitue le brevet d'invention, est délivré au Sr Collett pour lui servir de titre.

A cet arrêté demeureront joints un des doubles de la description et un des doubles du dessin déposés à l'appui de la demande.

Paris, le vingt-septembre mil huit cent soixante-neuf.

Pour le Ministre et par délégation :

Le Directeur du Commerce intérieur,
Le chef du Bureau de l'Industrie,
Cinq mille mts.
det mts

(1) La durée du brevet court du jour du dépôt de la demande à la Préfecture, aux termes de l'article 8 de la loi du 5 juillet 1844.

La loi n'a point réservé à l'Administration le droit d'accorder des délais pour le paiement des annuités ou pour la mise en exploitation des inventions ou découvertes.

Les questions de déchéance sont exclusivement de la compétence des tribunaux civils.

Le Ministre ne peut donc accueillir aucune demande tendant, soit à obtenir des délais pour le paiement de la taxe ou la mise en exploitation des inventions ou découvertes, soit à faire relever d'une déchéance encourue.



86.067

2

Mémoire Descriptif déposé à l'appui de la
demande d'un BREVET D'INVENTION de quinze ans,
pour une - "Machine à additionner."

par
M^e Collett (Catharina Nicolay Arbo) Ingénieur
à Christiania (Norvège)



L'invention qui fait l'objet de la présente demande se rapporte à une machine à additionner d'une grande simplicité de construction ce qui exclut les chances de dérangements dans le mécanisme ; cette machine qui permet de faire des additions de sommes d'une importance illimitée présente la plus grande commodité à l'usage.

Sa construction et sa fonction seront aisément comprises si on se reporte au dessin annexé à la description détaillée qui suit.

La fig 1^o représente un plan ou en-dessus du mécanisme complet ; la boîte qui le renferme étant une coupe ;

La fig. 2 est une coupe longitudinale et verticale.

Cette machine comprend 10 touches qui correspondent aux nombres 0 à 9, et qui sont mobiles sur un axe commun a-b. Au bout de ces touches on voit y a des pointes X, en appuyant sur l'autre extrémité de la touche, la pointe X s'élève et fait saillie au-dessus de la plaque F et arrête le mouvement du levier C dans le but

(D)

décrit ci-après. La deuxième pointe ne se trouve pas fixée dans la touche correspondant au 9, mais à l'endroit 0 pour raccourcir et alléger autant que possible le levier C.

Le mouvement du levier C se produit comme suit :

Sur-dessus des bouts des touches en I et appuyant sur elles par son propre poids (à l'exception de la touche correspondant au zéro) se trouve l'étrier A qui est mobile sur l'axe P (fig 1 et 2).

En appuyant sur une des touches, l'étrier A se trouve relevé et par ce moyen le levier conducteur B qui tourne sur l'axe S est mis en mouvement (voir fig 2); son mouvement se transmet au grand levier C, avec lequel il est joint par un pivot qui permet à C de tourner librement autour de l'axe L.

Le levier C, étant mis en mouvement vient en contact avec le ressort D qui tend à lui donner un mouvement très rapide vers la pointe X qui se trouve au bout I de la touche sur laquelle on vient d'appuyer. Dans ce mouvement vers X le levier C est arrêté par une petite pointe triangulaire E qui appuie et glisse sur une pointe F semblable à celle-ci, fixée à demeure dans le support G (voir fig 4^a). Par ce moyen, le mouvement denté H qui se trouve fixé sur le levier C engrené avec le pignon de 10 dents monté sur l'axe K; l'importance du mouvement de rotation transmis à ce pignon sur l'axe K dépendra par conséquent

+ (conséquent)

II

J grande

4

de la longueur de la course que fait le levier B , jusqu'à la pointe X , après que les pointes triangulaires a et b se sont croisées (voir fig 4^b).

Il ressort L sera pour régler le levier B dans sa position primitive et en même temps pour faire appuyer constamment le levier à genou B contre l'etrier a . La vis y sera pour régler l'action du ressort D .

Le pignon à 10 dents monté sur l'axe H engrené avec une roue dentée portant 400 dents.

Pour éviter que le pignon moteur sur H ne revienne sur lui-même, il y a un ressort d'arrêt f (fig 5^c) qui ne cesse de fonctionner que quand une appuie sur la touche C ; dans ce cas un petit ressort enroulé en spirale sur l'axe M rétablit les roues dentées dans leur position primitive.

Le principe sur lequel est basée mon invention étant ainsi décrit, je vais m'appliquer à démontrer nos des moyens de transmission que j'adopte pour utiliser le mouvement régulé comme je l'ai indiqué ci-dessus.

Sur les axes H et M sont montés des cadans compteurs; sur H est celui des nombres de 0 à 9, sur M celui pour les nombres de 10 à 400.

Afin que le numéro voulu seulement s'y trouve, un index mobile J paraît sur le cadran monté sur M .

J , figure sur fig 1^a, colorié, foncé et consiste en un bras double, tournant librement autour de l'axe M .

La partie de \mathcal{I} qui se trouve au-dessus du compteur cadran, se termine par un élargissement dans lequel se trouve une ouverture; par cette ouverture se voit le nombre résultant du fonctionnement de l'appareil. L'autre bout de l'index est recouvert en dessous du compteur-cadran, platte à côté de l'axe N et appuie contre une spirale qui est fixée sur l'axe R . Le mouvement du pignon moteur sur l'axe H étant ainsi communiqué au moyen de cette spirale à l'index I dont la vitesse à la circonference devient la même que celle de la grande roue dentée montée sur N , jusqu'au moment où la spirale a fait une révolution entière, c'est-à-dire jusqu'à ce qu'une nouvelle dizaine se soit présentée.

L'index pour les nombres de 0 à 9 est immobile et est indiquée à la fig 1^{er} par un cercle autour de 0.

Pour faire des additions on procède de la manière ordinaire, en additionnant d'abord les unités, après les dizaines, après les centaines, etc, etc. Le rattachement des unités avec les dizaines, et des dizaines avec les centaines, etc, etc, se fait mécaniquement c'est-à-dire, après avoir noté les unités qui à moins le cadran compteur, on appuie sur le bouton 0 et les dizaines et centaines se réduisent dans la proportion décimale à des unités et dizaines, au moyen de l'arrangement ci-après décrit (voir fig. 3).

Sur l'axe N se trouvent, montés fous, deux segments dentés W et W' ayant le même rayon

et le même nombre de dents que la grande roue dentée de l'axe H . En regard du segment denté W , il se trouve fixé sur l'axe H une seule dent de cette manière le segment W n'aura qu'un dixième de la vitesse de la grande roue dentée sur H , soit du cadran compteur y attenant.

La goulotte Z (fig 3) se trouve fixée dans la grande roue dentée de H , de manière que les deux zéros se présentent, elle appuie contre le segment W' .

La goulotte Z par conséquent aura une vitesse à la circonference dix fois plus grande que celle du segment W' .

En appuyant sur la touche O , le ressort d'arrêt F mentionné ci-dessous (fig 1^{er}) sera retiré du pignon moteur monté sur H et en même temps une goulotte en cliquet F' arrête le segment W' (fig 3).

Le petit ressort en spirale monté sur l'axe H donne à la grande roue qui y est montée un mouvement de recul jusqu'au moment où la goulotte Z vient frapper contre le segment W' qui est arrêté par F' ainsi qu'il a été écrit.

La vitesse de W' n'ayant été qu'un dixième de celle de la goulotte Z , les dizaines et les centaines seront par conséquent réduites dans la même proportion et deviendront respectivement des unités et dizaines.

Le mouvement en arrière du segment W est indépendant de celui de W' ; en lâchant la touche O , le cliquet F' se trouvera relevé, et un

171

D

67

X

petit ressort à boudin rejette la goupille x' contre y' (fig 3) Il est naturel qu'en appuyant pour une deuxième fois sur la touche Ø on obtiendra Ø partout.

Fonctionnement de l'Appareil

Manière de s'en Servir

L'addition se fait en appuyant consécutivement sur les touches correspondantes au nombre des colonnes en lignes verticales et les cadran-compteurs marquent le résultat obtenu.

Les avantages principaux qui offre ce système sur toutes les inventions faites jusqu'à ce jour consistent : dans la simplicité de construction ; dans la facilité qu'il offre, de faire des additions de sommes d'une importance illimitée ; qu'en faisant l'addition en suivant le mode ordinaire d'additionner chaque colonne séparément, on obtient un contrôle beaucoup plus facile et beaucoup plus efficace ; la vitesse avec laquelle se font toutes les opérations, et la facilité de se servir d'un instrument dont l'action est entièrement mécanique.

23

Paris, le 16 Juin 1869

J. P. Collett,
Inventeur,

Préposé au dépôt de brevets
à Paris, le 16 Juin 1869
pour le S. P. Collett.

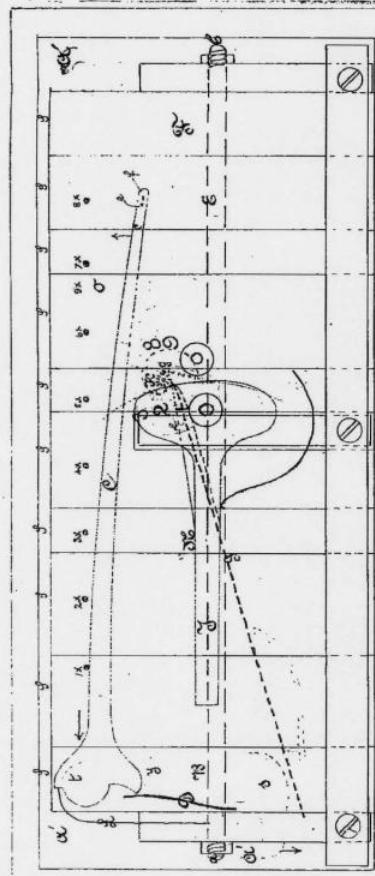
Paris, le 2 Septembre 1869
Le Ministre Secrétaire d'Etat au Département
de l'Agriculture et du Commerce et du Travail public

Pour le Ministre
Le Chef de Bureau délégué,
S. P. Smith

Deux rôles et demi et vingt-trois
lignes formant un total de
Cent Soixante-quinze lignes.
Mon reçu de mon mot,
Mon mot nul dans la description,
Plus que mon mot nul dans la Mention ci-contre,
plus un mot nul dans la présente Mention.

୩୮

1.



The image contains two technical drawings. The top drawing, labeled 'Fig. 4' on the left, shows a cross-section of a wheel hub assembly. It features a central hub with a flange, a wheel rim, and a tire tread. A vertical plate labeled 'c' is attached to the hub, and a horizontal plate labeled 'a' is attached to the rim. An arrow points from the center of the hub towards the plate 'c'. The bottom drawing, labeled 'Fig. 3' on the left, shows a circular wheel rim divided into four segments by spokes. Each segment contains a different tread pattern. The segments are labeled with numbers: '240' at the top, '240' on the right, '240' on the left, and '220' at the bottom. A small rectangular component is attached to the hub area.

